MERCI D'AVOIR CHOISI LA SOCIETE COOPERATIVE POUR VOTRE ENTREPRISE

Unir des forces et des moyens pour obtenir ensemble ce que l'on ne pourrait gagner seul est une pratique très ancienne, probablement née en même temps que les premiers groupes humains. Mais la formalisation, l'organisation de ces pratiques dans un statut d'entreprise est beaucoup plus récente. La société coopérative est en effet la traduction en termes légaux d'une forme d'entreprise basée sur des valeurs de solidarité, d'équité et de participation.

Opter pour le statut coopératif implique donc que l'on souhaite donner à son entreprise une finalité différente de celle que poursuivent les autres formes d'entreprise : une coopérative est créée pour répondre aux besoins ou attentes d'un groupe de personnes ; ses membres. C'est la satisfaction de ce besoin et non la nécessité de rémunérer des actionnaires qui motive l'activité économique de l'entreprise. C'est encore cette finalité qui influence le mode de fonctionnement de la coopérative : puisque la société a pour objectif de servir ses membres, c'est en toute logique qu'elle leur donne la possibilité de participer aux prises de décisions qui concernent la définition de sa politique, sa gestion ou encore la destination des bénéfices réalisés.

Nous vous remercions d'avoir opté pour la forme coopérative et souhaitons que vous serez pleinement satisfait de votre choix...

Manuel d'instructions : table des matières

Brève histoire de la société coopérative

A. Origines
B. Evolution du droit belge de la société coopérative

Montage de votre coopérative - La création de la coopérative

A. Distinction part fixe et part variable
B. Capital minimum / notions de capital souscrit et de capital libéré
C. Apports (en numéraire, en nature, quasi apport)
D. Parts sociales
E. Projet de statuts : qu'est-ce que c'est et quelles mentions obligatoires ?
F. Passage chez le notaire
G. Responsabilité des fondateurs
H. Ouverture du compte bancaire
I. Engagements pris au nom de la société en formation
J. Publication au Moniteur belge / n° d'entreprise

Fonctionnement de votre coopérative - La vie de la coopérative

A. Assemblée générale
    a. Définition
    b. Composition
    c. Convocation et ordre du jour
    d. Compétences
    e. Réunion et vote
    f. Procuration
    g. Procès verbal et registre des procès verbaux
    h. Démission, exclusion et décès / remboursement des parts
    i. Responsabilités des associés
B. Conseil d'administration
    a. Définition
    b. Composition
    c. Convocation et ordre du jour
    d. Compétences
    e. Réunion et vote
    f. Procuration
    g. Procès verbal et registre des procès verbaux
    h. Démission, exclusion et décès
    i. Responsabilités des administrateurs
    j. Statut social des administrateurs

C. Gestion journalière
D. Changement dans la composition des associés
E. Rémunération des associés, administrateurs et administrateur délégué
F. Les obligations annuelles – Calendrier des dates à ne pas oublier
    a. Indications à faire dans certains actes
    b. Comptes annuels et budgets
    c. Publication au Moniteur belge
    d. Publication des comptes annuels (+bilan social) à BNB
G. Augmentation ou diminution du capital fixe ou variable
    a. Augmentation de la part du capital variable
    b. Diminution de la part du capital variable
H. Que faire du bénéfice ?
I. Contrôle : obligation d'un réviseur ?

Recyclage de votre ancienne coopérative - La transformation de la coopérative

A. Transformation d'une SCRL en SCRI
B. Transformation d'une SCRI en SCRL
C. Transformation d'une société coopérative en une autre forme de société commerciale

Démantèlement de votre ancienne coopérative - La fin de la coopérative

Les autres modèles de l'assortiment - Deux variantes pour marquer son attachement aux valeurs coopératives

A. La société coopérative à finalité sociale
    a. Historique
    b. Fonctionnement de la société à finalité sociale
    c. Quelles sont les motivations pour lesquelles vous pouvez choisir la SFS ?
    d. Quelques exemples de finalités sociales
B. La société coopérative agréée au Conseil National de la Coopération (CNC)
    a. Les spécificités des sociétés coopératives agréées
    b. Le Conseil National de la Coopération
    c. Les conditions d'agréation

Modèle européen - La société coopérative européenne (SCE)

Schéma - La SCRL en bref

Coopérative : Mode d'emploi
Manuel d'instructions à destination des utilisateurs de la société coopérative

Format A5
Nombre de pages : 99 p.
Sortie : 2012
Editeur : Febecoop agence conseil Wallonie- 45, rue du Téris - 4100 Seraing
Auteurs : Delphine D'Husltère, Peter Bosmans, Jean-Pierre Pollénus, Virginie Bartholomé, Carol Van de Maele

Prix : 15 € frais de port inclus